



Mot de la présidente

Bonjour à tous, et bienvenue au printemps 2012!

Pour votre information, vous trouverez en page 3 un résumé du document intitulé « Aider les personnes handicapées à épargner pour l'avenir » publié par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Ce document a fait l'objet d'une présentation le 13 mars dernier sur la planification de l'avenir et les régimes enregistrés d'épargne-invalidité. Le document dans son entièreté est aussi disponible en ligne à <http://www.rhdcc.gc.ca/publications>.

Depuis la publication de la dernière édition de L'Impact, un texte révisé a été préparé concernant l'allocation au transport aux centres d'activités de jour. Nous avons choisi de l'inclure en pages 5 et 6 de cet envoi et vous invitons à le lire et à vous prévaloir des mesures à suivre pour pouvoir accéder aux remboursements auxquels vous avez droit.

Vous trouverez également à la page 8 des mises à jour de dossiers en cours et d'autres informations pertinentes.

Donc, bonne lecture, et n'oubliez pas d'indiquer à votre agenda le 4 juin – la date de l'assemblée générale du Comité des usagers qui se tiendra dans les locaux du Pavillon au 124, rue Lois dans le secteur Hull. En fait, vous trouverez inclus à cet envoi votre convocation à l'assemblée.

A few words from the president

Greetings everyone, and welcome to Spring 2012!

For your information, you will find on page 4 a summary of a document entitled "Helping People with Disabilities Save for the Future" published by Human Resources and Skills Development Canada. This document was the subject of a presentation on March 13th last on planning for the future and registered savings programs for the disabled. The document in its entirety is also available on line at <http://www.rhdcc.gc.ca/publications>.

Since the publication of the last edition of L'Impact, a revised text was prepared concerning the transportation allowance to day activity centers. We've decided to include it on pages 6 and 7 of this edition and invite you to read it and avail yourself of the means to obtain the reimbursements to which you are entitled.

You will also find on page 8 updates on current subjects we've been involved with and other pertinent information.

So, happy reading, and don't forget to add to your agenda on June 4th – the date of the Users Committee's general meeting which will be held in the Pavilion's offices at 124 Lois in the Hull sector. In fact, you will find your invitation to the meeting enclosed herewith.



Mot de la présidente	1	Word from the president	1
Sommaire / Membres du comité	2	Summary / Members of the committee	2
Régime enregistré d'épargne-invalidité	3	Registered Disability Savings Plan	4
Allocation au transport	5	Transportation Allowance	6
À propos de ...	8	Concerning ...	8

La Chorale Les Étincelles

Voici une photo prise lors du spectacle de Noël de la Chorale Les Étincelles, en présence de leurs amis et leurs familles. Ils sont à l'affiche lors du colloque du personnel en mai et nous espérons les entendre de nouveau en décembre prochain.

Les Étincelles chorus group

Here's a photo taken during the Christmas performance of Les Étincelles chorus group, attended by their friends and families. They're scheduled to perform during the personnel's symposium in May, and we hope to hear them sing again next December.



Membres du Comité des usagers / Users Committee members

Louise Foran	Présidente	819-684-9173
Hélène Béland	Vice-présidente	819-561-3397
Jacqueline Leduc	Secrétaire/trésorière	819-669-7539
Robert Arseneau		819-663-2438
Suzanne Arseneau		819-684-4511
Benoît Cadieux		819-778-1199
Nicole Leguerrier		819-568-3721
Micheline Lepage		819-770-5022



Le régime enregistré d'épargne-invalidité

Le régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) consiste en un régime d'épargne visant toute personne âgée de moins de 60 ans qui a droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Lancée en 2008, cette mesure est accessible à plusieurs individus présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. Certains comparent cette mesure à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert à des personnes transigeant avec une incapacité. Les parents et d'autres proches de ces personnes peuvent accumuler de l'épargne pour la personne admissible. L'individu peut aussi procéder à l'ouverture d'un REEI et y verser des contributions. Le REEI est bonifié par des contributions du palier du gouvernement fédéral (subvention canadienne pour l'épargne-invalidité, le bon canadien pour l'épargne-invalidité et les revenus de placements accumulés).

Les cotisations au REEI ne sont pas déductibles d'impôt et elles peuvent être versées jusqu'à la fin de l'année où la personne atteint l'âge de 59 ans. Les cotisations retirées ne sont pas incluses dans le revenu du bénéficiaire lorsqu'elles sont payées à partir d'un REEI, tandis que les cotisations du gouvernement le sont. Il est important d'évaluer les répercussions d'un REEI sur les avantages sociaux ou programmes d'aide sociale en vigueur afin de mieux connaître, s'il y a lieu, l'impact du REEI sur ces programmes d'aide sociale ou d'avantages sociaux. À titre d'exemple, à partir de l'âge de 60 ans, un prestataire doit commencer à toucher des paiements de son REEI ce qui risque de réduire les prestations du programme de solidarité sociale.

Pour obtenir de plus amples informations en lien avec cette mesure et pour consulter la liste des institutions financières avec lesquelles il est possible de procéder à l'ouverture d'un REEI, veuillez visiter le site Internet de Ressources humaines et Développement des compétences Canada au www.epargneinvalidite.gc.ca ou composer le 1-800-622-6232. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la démarche à suivre pour procéder à l'ouverture d'un REEI, visitez également le site de l'Agence du revenu du Canada www.arc.gc.ca/reei ou composez le 1-800-959-8281.

Stéphane Rodier
Agent de planification, programmation et recherche

¹ Fybrose kystique Canada. (2011). Le régime enregistré d'épargne-invalidité et la fibrose kystique. Site Internet consulté le 11 avril 2012. http://www.cysticfibrosis.ca/assets/files/pdf/Reg_Disability_Savings_PlanF.pdf

² Nous avons recensé trois articles qui traitent de l'impact possible du REEI sur les prestations du programme de solidarité sociale. Ceux-ci pourraient permettre au lecteur de mieux comprendre les avantages et inconvénients que comporte l'ouverture d'un REEI chez ceux qui reçoivent des prestations de solidarité sociale:

- Grammont, Stéphanie. 2009. Un coup de main du fisc aux handicapés. Cyberpresse édition du 21 mars 2009. Site Internet consulté le 13 avril 2012 : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/finances-personnelles/plus-value/200903/21/01-838894-un-coup-de-main-du-fisc-aux-handicapes.php>
- Grammont, Stéphanie. 2010. Épargne-études, épargne-invalidité: les familles se privent de millions. Cyberpresse édition du 4 décembre 2010. Site Internet consulté le 13 avril 2012 : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/finances-personnelles/201012/03/01-4349081-epargne-etudes-epargne-invalidite-les-familles-se-privent-de-millions.php>
- Tison, Marc. 2012. Étude de cas : assurer l'avenir de leur fille handicapée. Cyberpresse du 4 février 2012. Site Internet consulté le 13 avril 2012 : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/dossiers/reer-2012/201202/01/01-4491619-etude-de-cas-assurer-lavenir-de-leur-fille-handicapee.php>



Registered disability savings plan

The Registered Disability Savings Plan (RDSP) is a savings plan aimed at any person under 60 years of age who is entitled to a tax credit for handicapped persons. Launched in 2008, this measure is accessible to many individuals living with an intellectual disability or a pervasive developmental disorder. Some compare this measure to a registered retirement savings plan (RRSP) offered to people living with an incapacity. Parents and other people close to these persons can accumulate savings for the eligible person. This individual can also open an RDSP and contribute to it. Contributions are also made by the federal government (the Canada Disability Savings Grant, the Canada Disability Savings Bond and revenues from accumulated investments).

Contributions to an RDSP are not tax deductible and they may be deposited until the end of the year the person reaches age 59. Contributions that are withdrawn are not included in the beneficiary's revenue when they are paid from an RDSP, whereas contributions made by the government are. It is important to evaluate the repercussions of an RDSP on the social advantages or social assistance programs in effect, in order to really know, if need be, the impact of an RDSP on these social assistance or social advantages programs¹. For example, from age 60 on, a beneficiary must start receiving payments from his RDSP, which may reduce his benefits from the social solidarity program.²

To obtain more information with regard to this measure and to consult the list of financial institutions with whom one can open an RDSP, please visit the Human Resources and Skills Development Canada website at www.invaliditysavings.gc.ca or dial 1-800-622-6232. To obtain more information on the steps to take to open an RDSP, you can also visit the Revenue Canada Agency site at www.rca.gc.ca/rdsp or dial 1-800-959-8281.

Stéphane Rodier
Planning, Programming & Research Agent

¹Fybrose kystique Canada. (2011). Le régime enregistré d'épargne-invalidité et la fibrose kystique. Site Internet consulté le 11 avril 2012. http://www.cysticfibrosis.ca/assets/files/pdf/Reg_Disability_Savings_PlanF.pdf

²Nous avons recensé trois articles qui traitent de l'impact possible du REEI sur les prestations du programme de solidarité sociale. Ceux-ci pourraient permettre au lecteur de mieux comprendre les avantages et inconvénients que comporte l'ouverture d'un REEI chez ceux qui reçoivent des prestations de solidarité sociale:

- Grammont, Stéphanie. 2009. Un coup de main du fisc aux handicapés. Cyberpresse édition du 21 mars 2009. Site Internet consulté le 13 avril 2012 : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/finances-personnelles/plus-value/200903/21/01-838894-un-coup-de-main-du-fisc-aux-handicapes.php>
- Grammont, Stéphanie. 2010. Épargne-études, épargne-invalidité: les familles se privent de millions. Cyberpresse édition du 4 décembre 2010. Site Internet consulté le 13 avril 2012 : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/finances-personnelles/201012/03/01-4349081-epargne-etudes-epargne-invalidite-les-familles-se-privent-de-millions.php>
- Tison, Marc. 2012. Étude de cas : assurer l'avenir de leur fille handicapée. Cyberpresse du 4 février 2012. Site Internet consulté le 13 avril 2012 : <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/dossiers/reer-2012/201202/01/01-4491619-etude-de-cas-assurer-lavenir-de-leur-fille-handicapee.php>



Allocation au transport aux centres d'activités de jour

L'accès aux ressources économiques permet d'assurer la survie des individus. Cette accessibilité aux ressources financières garantit non seulement la sécurité alimentaire et matérielle, elle facilite aussi l'accès aux loisirs et aux réseaux personnels et sociaux (Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), 1998).

La majorité des adultes présentant une déficience intellectuelle ont tout de même des revenus inférieurs au seuil de la pauvreté (Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS), 2001). En 2001, environ 25 000 d'entre eux subsistent par le biais de prestations de la sécurité du revenu (MSSS, op.cit). En l'an 2008, un prestataire catégorisé sous le barème contraintes sévères à l'emploi, situation vécue par bon nombre d'individus déficients intellectuels, reçoit annuellement 9 658 \$. Ceux ne figurant pas dans cette catégorie reçoivent moins.

La diffusion d'information relative aux critères d'éligibilité à des programmes et mesures de soutien financier peut donc dans ce contexte constituer une forme de soutien importante pertinente à offrir aux personnes recevant des services de l'établissement et à leurs familles. Sur ce plan, diverses personnes recevant des services du Pavillon du Parc et qui participent à des activités de jour (comme celles offertes par les centres communautaires du Pavillon du Parc) ne se prévalent peut-être pas de leur droit d'accéder au remboursement des frais de certains transports par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

C'est dans cette perspective que le Pavillon du Parc, de concert avec le comité des usagers du Pavillon du Parc se sont intéressés aux procédures d'accès au remboursement des frais de transport par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La situation type présentée aux représentants locaux de ce ministère par le comité des usagers, avec le soutien de Mme Michèle Croteau, nous amène à comprendre qu'aussitôt que les critères d'accès à ces mesures sont respectés, il en résulte un remboursement mensuel des frais de transport comme celui des passes d'autobus.

Afin de formuler une demande, il s'agit de communiquer avec l'agent du Centre local d'emploi et d'entreprendre, s'il y a lieu, les démarches suivantes :

1. Faire compléter par le médecin traitant le formulaire médical d'emploi-Québec (SR-0040)
- Importance que le médecin inscrive, s'il y a lieu, que la fréquentation aux activités thérapeutiques de loisir ou de travail est nécessaire au maintien d'une bonne santé physique ou mentale. Il peut aussi mentionner que la fréquentation est prescrite au plan d'intervention (PI) consigné au dossier de l'utilisateur du centre de réadaptation.
2. Envoyer le formulaire médical complété au Centre local d'emploi, accompagné d'une lettre explicative.
3. Suite à une réponse positive, il s'agit de fournir les calendriers mensuels de présence, accompagnés de la preuve de paiement de la passe d'autobus. Une présence minimale de 3 jours semaine est requise afin de faire accepter un remboursement complet de la passe d'autobus de la STO.

Autres renseignements importants :

- 1- Emploi-Québec peut demander annuellement de faire remplir le certificat médical, en accord avec la recommandation du médecin. (Habituellement le médecin signe le certificat pour une période de 12 mois).
- 2- Un délai de 30 jours est accordé pour faire la demande de remboursement de la passe d'autobus. (30 jours à compter de la fin du mois pour lequel la passe d'autobus a été acheté).
- 3- Emploi-Québec accepte de rembourser également la passe si on envoie une copie du relevé de compte où apparaît le paiement mensuel de la passe. (pour les gens qui ont souscrit au programme fidélité et dont le paiement de la passe d'autobus se fait automatiquement à tous les mois dans leur compte.)

Dominique Poulin, Travailleuse Social
Stéphane Rodier, Agent de planification, programmation et recherche



Transportation Allowance to Day Activity Centers

Access to economic resources ensures the survival of individuals. This accessibility to financial resources not only guarantees dietary and material security, it also facilitates access to leisure and personal and social networks (OPHQ, 1998).

Because of their revenue, the majority of adults living with an intellectual handicap live below the poverty line (MSSS, 2001). In 2001, about 25,000 of them subsisted on income security benefits (MSSS, op.cit). In 2008, a beneficiary categorized under the severe constraints to employment scale, a situation experienced by a good number of intellectually handicapped individuals, received \$9,658 annually. Those not included in this category received less.

In this context, the diffusion of information concerning the eligibility criteria to programs and means of financial support can therefore constitute a form of important pertinent support offered to persons receiving services from the agency and to their families. On this basis, many persons receiving services from Pavillon du Parc and who participate in day activities (as those offered by the Pavillon du Parc's community centers) may not be exercising their right to be reimbursed for certain transportation costs from the Ministry of Employment and Social Solidarity.

It is in this context that Pavillon du Parc, in concert with the Users' Committee of Pavillon du Parc, became familiar with the process for access to the reimbursement of transportation costs by the Ministry of Employment and Social Solidarity. The test case presented to the local representatives of this ministry by the Users' Committee, with the support of Mrs. Michèle Croteau, allows us to understand that as long as the criteria of access to these measures are met, the result is a monthly reimbursement of transportation costs such as the cost of bus passes.

In order to file a request, one must contact the agent of the local employment center, and if need be, take the following steps:

1. Have the treating physician complete the medical form from Employment Quebec (SR-0040); it is important that the physician indicate, if need be, that attendance at the therapeutic leisure or work activities is necessary to maintain the good physical or mental health of the user; he can also mention that this attendance is stipulated in the intervention plan (PI) recorded in the user's file with the rehabilitation center.
2. Send the completed medical form to the Local Employment Center, accompanied by an explanatory letter.
3. payment of the bus pass. A minimal presence of 3 days a week is required in order to be eligible for a complete reimbursement of the STO bus pass.

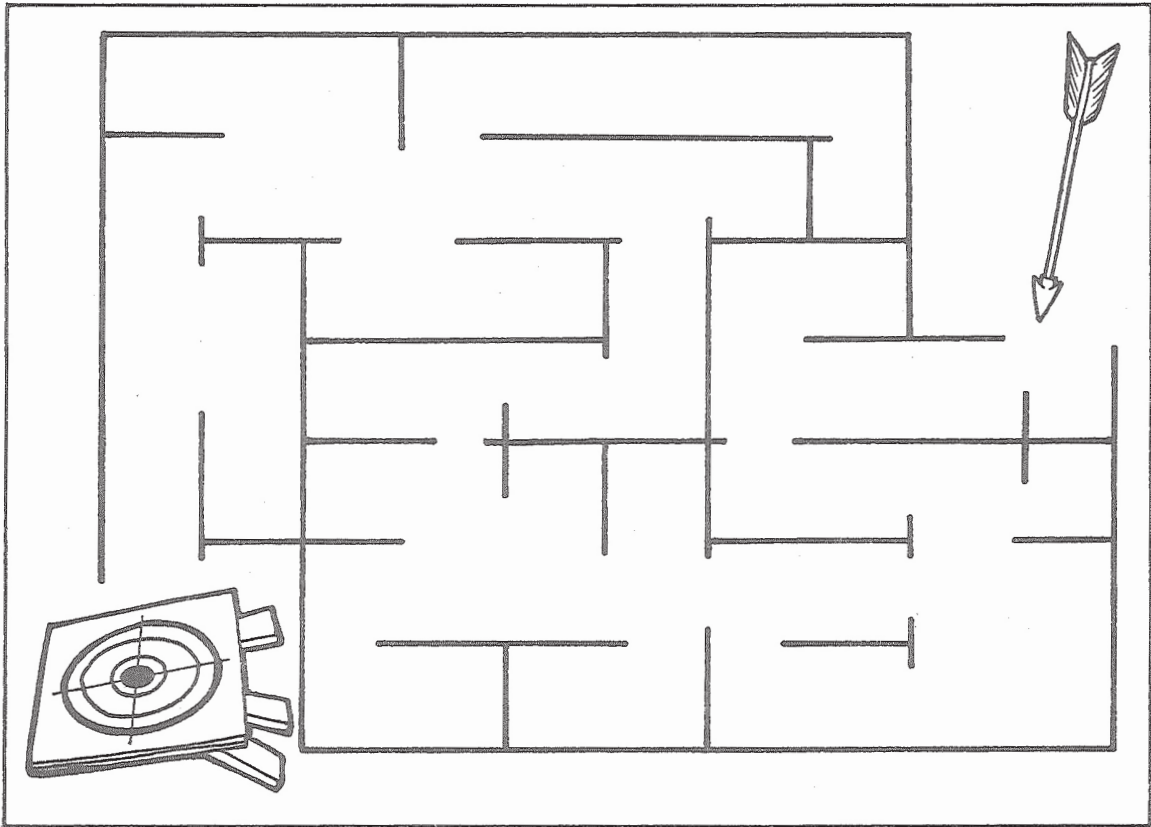
Other important information:

1. Employment Quebec can request that the medical certificate be completed annually, in accordance with the recommendation of the physician. (Normally, the physician signs the certificate for a period of 12 months).
2. A delay of 30 days is afforded to make a request for reimbursement of the bus pass (30 days from the end of the month for which the bus pass has been purchased).
3. Employment Quebec also accepts to reimburse the pass if one sends a copy of the bank statement showing the monthly payment of the pass (for those who subscribed to the Fidelity program and for whom the payment of the bus pass is done automatically every month from their account).

Dominique Poulin, Social Worker
Stéphane Rodier, Planning, Programming and Research Agent

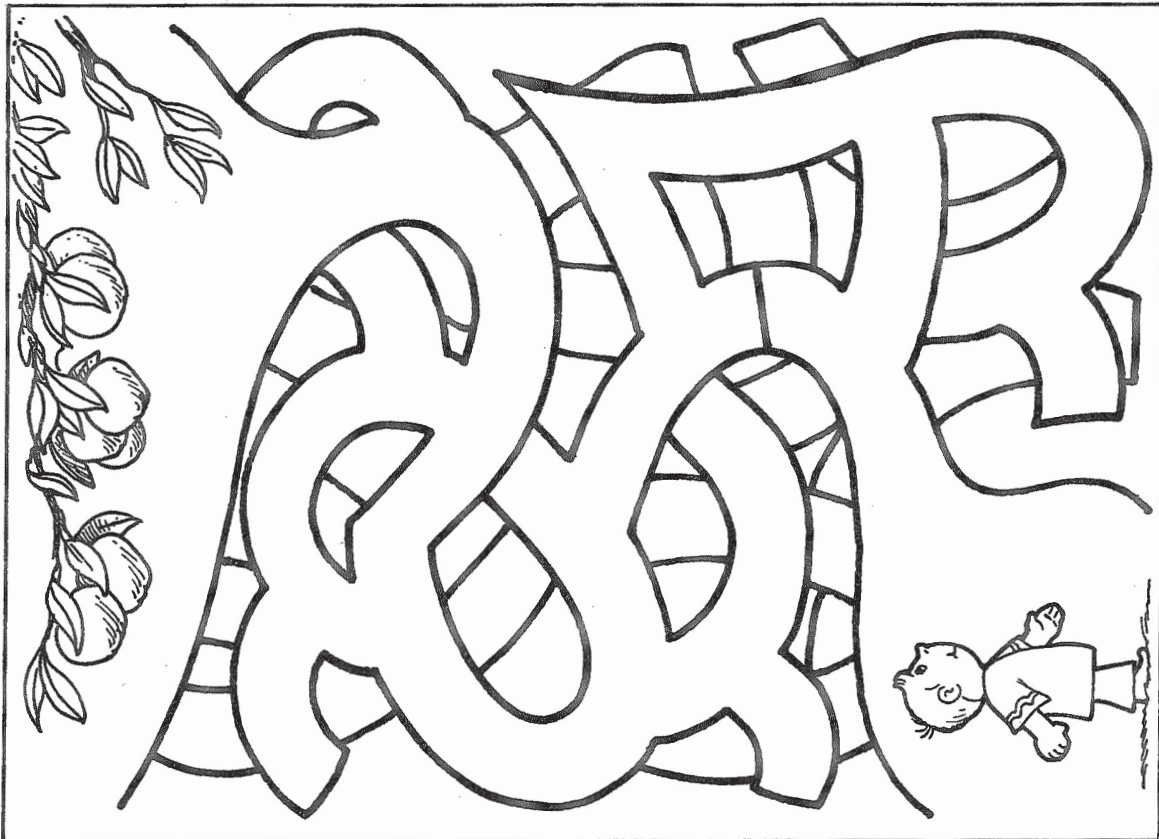


MAZE



LABYRINTHE

MAZE



LABYRINTHE



À propos de ...

Soins d'anesthésie dentaire

Selon les dernières informations, ces soins sont enclenchés dans tous les territoires, y compris le « grand Gatineau » où on tente de régler l'aspect accès.

Tarification sociale

Votre comité attend toujours de connaître le contenu du plan d'action découlant du rapport sur la tarification sociale de la STO au moment d'aller sous presse. Nous espérons donc pouvoir rencontrer, avec les instances désignées au Pavillon du Parc, un représentant du Conseil régional des élus très prochainement à ce sujet et devrions être en mesure de vous en informer lors de l'assemblée annuelle. *À suivre...*

Services d'hébergement

Parmi les sujets qui nous préoccupent particulièrement ces temps-ci sont les services d'hébergement – leur disponibilité pour les personnes qui en font la demande, et les transferts de résidents qui se feraient peut-être autrement dans des circonstances budgétaires différentes. De toute façon, le comité recommande que les clients et leurs familles soient vigilants par rapport aux recommandations et décisions prises à cet effet.

Concerning ...

Dental anaesthetic services

According to the latest information, these services are up and running in every territory, including the “new Gatineau” where the access aspect is being worked out.

Social fare structure

Your committee is still awaiting the content of the action plan pursuant to the STO's social fare structure report as we go to press. However, we hope to meet with a representative of the Regional Council of Electees in the near future along with designated personnel of Pavillon du Parc and should be able to inform you at the annual meeting. *To be continued...*

Housing Services

Among the subjects with which we are particularly concerned these days are housing services – their availability for those who have requested them, and transfers of residents which might be handled differently if budgetary circumstances were better. In any case, the Committee is recommending that clients and their families be vigilant with regard to the recommendations and decisions taken in this matter.

